



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

**Concours international réservé aux fleuristes,
organisé par le CNPH-Piverdière.**

Clôture des inscriptions le 20 février 2026

SOMMAIRE

Le Concours Piverdie..... **Page 1**

Les candidats..... **Page 2**

 Conditions d'admission

 Conditions d'éligibilité des candidatures

 Documents à fournir lors de l'inscription

 Frais d'inscription

 Annulation de participation

Les épreuves..... **Page 3**

 Le thème **Page 3**

 Les 2 épreuves du concours **Page 4**

 Surveillance des épreuves **Page 4**

 Épreuve imposée : Bouquet **Page 4**

 Épreuve libre : L'Œuvre grand volume & son tableau végétal **Page 5**

 • Sujet 1 : Réaliser une œuvre grand volume **Page 5**

 • Sujet 2 : Réaliser un tableau végétal **Page 6**

Les consignes des épreuves..... **Page 7**

 Consignes à respecter pendant le concours **Page 7**

 Consignes avant le concours et le démarrage de l'épreuve libre **Page 8**

 À envoyer obligatoirement à l'organisateur **Page 9**

Le calendrier..... **Page 10**

Le jury officiel..... **Page 11**

 Nomination et composition du jury et de son président

 Notation des épreuves

Le matériel autorisé..... **Page 12**

 La caisse à outil du candidat

Le rôle de l'assistant..... **Page 13**

La règlementation du concours..... **Page 14 à 15**

 Logistique, Assurance des candidats, Communication et droit à l'image, Présence sur le lieu de compétition, Utilisation du téléphone portable, démontage des œuvres, modification du règlement, maintien du concours

Inscription au concours **Page 16**

Informations utiles..... **Page 17**

LE CONCOURS PIVERDIE

Un événement reconnu en France et à l'international par les fleuristes aura lieu du 9 au 13 avril 2026 au Château de Brissac !

Présentation du concours :

Le **CONCOURS PIVERDIE** est un événement prestigieux dans le domaine de l'art floral, accessible aux fleuristes de France et d'ailleurs. Cet événement vise à promouvoir l'excellence et la créativité des apprentis et artisans fleuristes auprès des professionnels et du grand public.

Organisateur officiel :

Cet événement est organisé par le **CNPH-Piverdière**, centre de formation professionnelle basé à La Ménitré, dans le Maine-et-Loire. Spécialisé dans la formation des métiers de la production horticole, du commerce spécialisé et de la fleuristerie, il accompagne et forme des étudiants, apprentis et professionnels.

Le CNPH-Piverdière est une **association loi 1901**, reconnue d'intérêt général.

Lieu :

Le **Château de Brissac**, site historique situé à Brissac-Quincé dans le Maine et Loire, accueille cet événement depuis plus de 18 ans. Connu comme le château le plus haut de France, avec ses 7 étages et 204 pièces, il offre un cadre exceptionnel pour ce concours, valorisant le patrimoine et l'art floral.

Sélections aux concours :

Les lauréats du concours seront sélectionnés pour **participer à des compétitions florales nationales** :

- La Coupe de France (candidat senior)
- L'Oscar des Jeunes Fleuristes (candidat junior, de 18 à 30 ans)
- La Coupe OASIS® (candidat junior)

Attribution des prix :

- Le jury se réserve la possibilité de décerner un ou plusieurs prix "**Coup de Cœur du Jury**", qui seront dévoilés lors de la cérémonie de remise des prix.
- Le "**Prix Coup de Cœur des Visiteurs**" sera attribué par le Château de Brissac, en fonction des votes des visiteurs le lundi 13 avril 2026.

Participants :

Le concours est ouvert aux candidats :

- **Juniors** : apprentis, stagiaires en formation fleuriste.
- **Seniors** : salariés, artisans fleuristes professionnels.



LES CANDIDATS

Conditions d'admission :

Les candidatures sont acceptées pour des participants résidant en France et à l'international (sous réserve de certaines conditions), et sont réparties en **2 catégories** :



Catégorie junior

Les candidats juniors doivent être **actuellement en formation professionnelle** (formation continue ou en alternance) ou **avoir terminé un cycle de formation** dans les 6 mois précédent la date de l'événement.



Catégorie senior

Les candidats seniors **exercent une activité professionnelle en tant que fleuriste**, que ce soit en qualité d'entrepreneur, d'employé, de responsable de boutique, de demandeur d'emploi dans le secteur de la fleuristerie

Conditions d'éligibilité

Un candidat peut participer plusieurs fois au CONCOURS PIVERDIE, sans limite de tentatives. La commission de sélection est souveraine dans ses décisions et se réserve le droit de sélectionner les candidats. Les **admissions définitives** seront arrêtées au plus tard 4 semaines avant la date du concours. Chaque candidat, qu'il soit admis ou non à concourir, recevra une notification personnelle par email.

Documents à fournir lors de l'inscription

- Candidat junior : une attestation d'inscription à une formation
- Candidat senior : photocopie du dernier diplôme obtenu

Frais d'inscription

Les frais d'inscription diffèrent selon la catégorie du candidat et incluent :

- Les coûts d'organisation du concours
- Les végétaux requis pour la réalisation du sujet imposé

Tarifs :

- **Candidats juniors : 80 € TTC**
- **Candidats seniors : 150 € TTC**

Sur demande, une facture détaillée pourra être établie par l'organisateur.

Annulation de participation

Toute annulation d'inscription par un candidat, sans motif valable (tel qu'un motif familial impérieux, un arrêt de travail, un décès, etc.), après le 16 mars 2026, ne donnera pas lieu à un remboursement des frais d'inscription, qui resteront dus à l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

LES ÉPREUVES

' La symphonie des éléments'

La symphonie des éléments est un thème poétique qui évoque le mouvement, l'harmonie et le rythme naturel.

Les mouvements issus de la nature deviennent, en langage floral, la danse des feuilles, le souffle du vent, l'écume des vagues, les fissures de la glace, le ruissellement de l'eau ou le scintillement des braises ...

Ce thème invite à observer la nature dans sa puissance et sa délicatesse où chaque texture, chaque couleur et chaque forme raconte une histoire.

Le thème du concours "La symphonie des éléments" doit être impérativement respecté par chaque candidat.

QUESTIONS SUR LES ÉPREUVES :

Les candidats sont invités à envoyer leurs questions relatives aux épreuves à l'adresse suivante : concours.piverdie@cnph-piverdiere.fr. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de 8 jours.

Une visioconférence sera organisée pour répondre à vos questions, animée par Anne-Laure SERVAIS, Chef de projet des épreuves. Votre présence est fortement recommandé.

Visioconférence

Mercredi 17 mars 2026
à 14h00

Les 2 épreuves du concours :

L'organisateur encourage chaque candidat à concevoir et réaliser des œuvres originales, fruit d'une véritable recherche créative, afin d'éviter toute œuvre banale, simpliste ou trop figurative. Les candidats doivent veiller à ne pas reproduire des œuvres existantes. **Le plagiat est formellement interdit.**

La compétition comprend **2 épreuves**, qui se dérouleront simultanément le même jour.

1

Épreuve imposée

Création d'un bouquet

Durée : 1h30

réflexion incluse

2

Épreuve libre

Réalisation d'une œuvre grand volume accompagnée d'un tableau végétal

Durée : 7h30

Surveillance des épreuves par les commissaires :

Afin de garantir le bon déroulement du concours et d'assurer le respect des règles, des **commissaires seront présents tout au long de la compétition**. Leur rôle est de s'assurer du respect strict du règlement et de la bonne application des consignes.

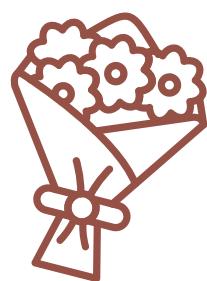
La **grille de notation** des commissaires évaluera le respect des consignes. En cas de non respect, il sera attribué des points de pénalité. Leurs décisions seront finales et sans contestation.

ÉPREUVE IMPOSÉE : LE BOUQUET

Chaque participant recevra **une boîte surprise fournie par l'organisateur**. Vous pourrez utiliser tous les éléments présents dans votre caisse à outils (la liste est disponible en page 12).

Avant le début de l'épreuve, le candidat recevra le sujet ainsi qu'un rappel des consignes. Un temps de réflexion de 15 minutes sur le sujet imposé est prévu, en collaboration avec son assistant. Passé ce délai, le candidat démarre l'épreuve seul.

La durée totale de l'épreuve est de 1h30.



ÉPREUVE LIBRE : L'ŒUVRE GRAND VOLUME & SON TABLEAU VÉGÉTAL

Chaque candidat doit préparer les 2 sujets de l'épreuve libre avant le jour du concours. Pour cette épreuve libre, le candidat est invité à faire appel à son savoir-faire et à sa créativité.

Le candidat appliquera diverses techniques d'art floral et bénéficie d'une totale liberté d'exécution. Toutefois, il est essentiel que l'épreuve libre soit en cohérence avec le thème imposé.

La durée totale de l'épreuve est de 7h30.

Sujet 1 : Réaliser une œuvre grand volume

Le thème "La Symphonie des Éléments" invite le candidat à explorer la notion de mouvements, à travers la création d'une œuvre florale de grand volume. Cette thématique offre une occasion unique de traduire les mouvements naturels en langage floral.

Le candidat doit travailler sur les textures, les couleurs et les formes dans son œuvre pour exprimer la puissance et la délicatesse de la nature. L'exigence du grand volume mettra à l'épreuve la capacité du candidat à penser en 3 dimensions et à structurer l'œuvre de manière à captiver visuellement, tout en préservant un équilibre végétal.

CONSIGNES À RESPECTER :

• Dimensions exigées :

- Base au sol : 1,50 x 1,50 mètre maximum
- Dimensions totales (structure + fleurissement) : entre 4 et 5,50 mètre (longueur + largeur + profondeur)
- Espace de travail : L'œuvre doit pouvoir entrer dans un espace de 2,50 x 2,50 mètre

• Utilisation de produits manufacturés et naturels :

- Produits manufacturés non issus de matières naturelles : autorisés, mais doivent être invisibles.
- Produits naturels, manufacturés issus de matières naturelles : peuvent être utilisés librement, tout en privilégiant le végétal autant que possible.

• Éclairage :

Seul un éclairage autonome (LED, pile) est autorisé.

• Sécurité et stabilité :

Il est impératif d'assurer la stabilité de l'œuvre grand volume en optant pour :

- une base au sol qui fera partie intégrante de l'œuvre
- ou un socle

En cas de non-respect de cette consigne, l'œuvre sera retirée.



• Montage de la structure / Œuvre :

- L'accès au Château nécessite de passer par des portes d'une largeur de 1m14 et d'une hauteur de 2 mètres. Le candidat doit d'assurer du passage des éléments de la structure dans l'encadrement des portes, qu'ils soient pré-assemblés ou en kit.
- L'œuvre doit être transportée uniquement par 2 personnes le jour du concours.

Le non-respect de ces consignes entraînera des pénalités appliquées par les commissaires d'épreuves, correspondant à 30% de la note attribuée.

ÉPREUVE LIBRE : L'ŒUVRE GRAND VOLUME & SON TABLEAU VÉGÉTAL

Sujet 2 : Réaliser un tableau végétal

Dans le cadre de la création du tableau végétal, le candidat est invité à exprimer sa créativité, sa sensibilité, et à illustrer un mouvement, en lien avec l'œuvre grand volume. Il n'y aura pas de moyens d'hydratation pour les végétaux, seul la cautérisation sera autorisée. Le tableau sera disposé sur un chevalet.

CONSIGNES À RESPECTER :

- **Dimensions exigées :**

- 1.50 m (Longueur + Largeur + épaisseur)

- **Utilisation de produits manufacturés et naturels :**

- Tous les types de végétaux sont autorisés (frais, séchés, stabilisés ...)
- Attention au choix des végétaux frais : ils doivent se conserver pendant 5 jours.

- **Éclairage :**

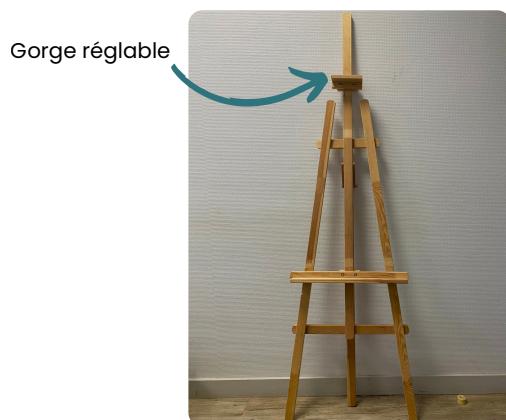
Seul un éclairage autonome (LED, pile) est autorisé.

- **Structure du tableau :**

- La structure du tableau peut être réalisée à l'avance cependant, le fleurissement doit être effectué sur place. Les végétaux, fleurs et feuillages utilisés pour le fleurissement ne peuvent pas être préparés en amont.
- L'ensemble du tableau doit comporter plus de 3/4 de végétaux (soit 75%). Le candidat peut le réaliser en y incluant des accessoires, matériaux recyclés ou produits manufacturés issus de matières naturelles végétales, minérales ou animales.

- **Présentation du tableau :**

- Le tableau végétal doit être présenté sur un chevalet trépied en bois **fourni par l'organisateur**.
- Dimensions du chevalet : 72P x 59I x 150H cm, Barre horizontale porte tableau : 3.5 cm, gorge réglable jusqu'à 100 cm.
- Référence du "Chevalet Bois Studio en Forme de A" : urlr.me/9DMK5n



LES CONSIGNES DES ÉPREUVES

Consignes à respecter pendant le concours :

• Espace de travail :

L'emplacement sera attribué par tirage au sort le jour du concours.

- Dimensions : 2,50 par 2,50 mètre
- Occupation de l'espace : la zone de travail délimitée par l'espace de travail comprendra : le positionnement des 2 sujets de l'épreuve libre, la table de travail ainsi que le stockage des différents éléments indispensables lors de la compétition.

• Protection du sol du château :

Le candidat doit protéger son espace de travail en utilisant une bâche plastique ou tout autre moyen approprié.

- L'utilisation de ruban adhésif pour fixer la protection du sol est interdite.
- Il est recommandé d'utiliser des poids.
- Il est strictement interdit de placer des éléments contre les murs.

Pour garantir la sécurité et l'intégrité des lieux, l'œuvre grand volume présentée doit être stable et étanche. Tout manquement à ces critères entraînera l'élimination immédiate de l'œuvre et donc du candidat au concours.

• Tri des végétaux :

Le tri des végétaux est une exigence impérative. Une benne dédiée exclusivement aux végétaux sera mise à disposition à l'entrée du château. Le candidat doit emporter les autres déchets avec lui à la fin de l'événement.



• Hydratation des végétaux :

Le candidat est responsable de la prise des mesures nécessaires pour assurer l'hydratation des végétaux et autres éléments jusqu'à la fin de l'exposition, qui dure 5 jours. Le candidat et l'assistant peuvent venir hydrater leurs végétaux pendant toute la durée de l'événement.



• Restrictions spécifiques :

- Il est interdit de créer des jardins aquatiques.
- L'utilisation de colorants, de bombes de peinture ou de tout autre aérosol est strictement interdite.



Consignes avant le concours et le démarrage de l'épreuve libre

Sujet 1 : Réaliser une œuvre grand volume

- **En amont, préparer la structure** de l'œuvre grand volume

Il vous est possible de :

- **Recouvrir la structure :**

Le recouvrement est autorisé, mais il ne s'agit pas encore du fleurissement.



Tous les végétaux frais doivent être travaillés exclusivement le jour du concours.

- Matières manufacturées : Elles doivent être cachées.
- Matières naturelles : Elles doivent être sèches.
- Matières manufacturées issues de matières naturelles : Autorisées et peuvent rester visibles.
- Possibilité de protéger le végétal séché avec des vernis, de la résine transparente, etc; tout en préservant les qualités visuelles de l'élément.

- **Nettoyer et re-couper les végétaux** afin de garantir une hydratation correcte.
- **Préparer les végétaux secs et accessoires**, si cela participe au recouvrement.

- **Moyens d'hydratation :**

Possibilité de ne pas recouvrir les pipettes décoratives mais attention cela doit rester en lien avec le thème "La Symphonie des Éléments".

Sujet 2 : Réaliser un tableau végétal

En amont, préparer la structure du tableau, exclusivement végétale.

- Il est possible d'ajouter une structure "technique" non visible.
- Il est autorisé d'utiliser tous types de végétaux ou parties de végétaux (feuilles, lianes, tiges, graines, racines, etc.) ainsi que toutes les techniques nécessaires pour les mettre en valeur.

À ENVOYER OBLIGATOIREMENT À L'ORGANISATEUR :

Épreuve libre : Titres et commentaires

Chaque candidat doit fournir à l'organisateur les éléments suivants pour les **2 sujets de l'épreuve libre** :

- Un titre
- Un commentaire descriptif (500 caractères maximum avec les espaces)

L'organisateur prévoit de mettre en place des chevalets personnalisés devant les deux sujets libres. Un modèle sera transmis par email avant le concours pour validation. **Il est essentiel que les titres et commentaires soient formulés avec clarté**, car ils seront consultés par le jury lors de l'évaluation.

besoin.

Photo officiel du candidat

Chaque candidat doit **envoyer une photo de lui en format portrait**. Merci de ne pas soumettre de photo de type "selfie" ou "snapchat".

Les logos des sponsors

Chaque candidat est libre de soliciter des partenaires pour participer aux achats de fournitures nécessaires aux épreuves libres (végétaux, fleurs, accessoires, etc.).

Les noms des sponsors éventuels peuvent être affichés sur un chevalet lors de la cérémonie de remise des prix et des journées Grand Public.

Les candidats doivent envoyer les logos de leurs sponsors en format haute définition (JPEG, PNG ou PDF). Toute publicité volante déposée sur les œuvres est strictement interdite.



Date limite pour
l'envoi des
informations :

Lundi 16 mars 2026

à l'adresse email suivante :
concours.piverdie@cnph-piverdiere.fr

LE CALENDRIER 2026

Chaque candidat se doit de respecter scrupuleusement ce calendrier :

Mercredi 8 avril 2026

Déchargement des camions

17h00 à 19h00

2h

- Tirage au sort des emplacements par ordre d'arrivée
- Déchargement des camions et installation sur la zone de travail

Nouveauté
2026

Jeudi 9 avril 2026

Jour de compétition

8h à 8h15

18 min

- Ouverture des grilles du château de Brissac
- Stationnement des véhicules dans la cours

8h15 à 8h45

30 min

- Pot d'accueil des candidats & assistants
- Rappel du règlement et consignes
- Tirage au sort des derniers emplacements & Photos de groupe

8h45 à 9h45

1h

- Possibilité de décharger le camion le jour de la compétition
- Mise en place de la zone de travail et du plan de travail pour l'épreuve imposée

9h45 à 9h55

10 min

- Lecture du sujet de l'épreuve imposée : Candidats & Organisateurs

10h00 à 11h30

1h30

ÉPREUVE DU BOUQUET (avec réflexion)

L'assistant peut continuer à décharger le camion si nécessaire et à le stationner dans l'écurie du Château. Toutefois, il n'est pas autorisé à échanger avec le candidat après 10h15. L'assistant peut gérer les moyens d'hydratation pendant ce temps.

11h40 à 19h10

7h30

ÉPREUVE DES 2 SUJETS LIBRES

19h10 à 19h30

20 min

- Rangement de la zone de travail : Candidats & Assistants
A partir de 17h50, il est possible d'aller chercher le camion à l'écurie.

19h30 à 20h00

30 min

- Pot de fin de compétition (fermeture des portes du Château à 20h).

Vendredi 10 avril 2026

Jurification par le jury & Cérémonie de Remise des prix

Il est interdit de venir avant la juridification. L'heure de la remise des prix vous sera communiquée ultérieurement.

Du 11 au 12 avril 2026

Ouverture du Château au grand public

Vote des visiteurs : Prix Coup de cœur

Lundi 13 avril 2026

Démontage des réalisations

16h30 à 17h

- Remise du Prix coup de cœur du public par le Duc de Brissac

17h à 19h30

- Le démontage des œuvres est autorisé après la remise du prix coup de cœur du public dans le respect des consignes de sécurité.
- Les camions peuvent rentrer dans l'enceinte du Château à partir de 17h45.

LE JURY OFFICIEL

Le jury, composé d'un président et de membres, est une instance désignée par une autorité compétente pour apprécier, sélectionner et classer les candidats.

Nomination et composition du jury et de son président :

Les organisateurs décident des membres du jury et nomme un Président. Le jury est composé de professionnels reconnus et intègres dans le secteur de la fleuristerie. Ils ne pourront être présents lors de la journée de compétition des candidats.

La composition finale du jury sera dévoilée ultérieurement.

Notation des épreuves :

Les membres du jury vont juger l'ensemble des épreuves selon l'originalité, l'esthétique, la technique, les finitions, sans oublier le respect du thème, du sujet et des contraintes imposées.

L'organisateur donnera **une grille de notation** aux membres du jury. Celle-ci diffère selon les 2 catégories : grille de notation junior / grille de notation senior.

Les décisions prises par les membres du jury sont sans appel et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contestation, à quelque titre que ce soit.

Le non respect du règlement général entraînera des pénalités.



Roxane BONNY-LIMOUSE,

Présidente du jury

Meilleur Ouvrier de France

Fleuriste

LE MATÉRIEL AUTORISÉ

Pour assurer le bon déroulement des épreuves du concours, le candidat doit obligatoirement venir avec le matériel suivant :

- Une tenue de travail adaptée, de couleur noire pour le candidat et claire pour l'assistant.
- Une table de travail, d'une longueur maximale d'1 mètre.
- Un bac de trempage pour les mousses, si elles ne sont pas hydratées au préalable.
- Un escabeau, des multiprises et des rallonges.
- Un kit de nettoyage complet (balai, chiffons et sacs poubelles).
- Une caisse à outils contenant tous les outils nécessaires à la réalisation des sujets :



La caisse à outils doit contenir :

Les outils :

- Agrafeuse à papier + agrafes
- Ciseaux
- Coupe tout
- Jeu de vrilles
- Matériel nécessaire à l'assemblage de votre structure
- Perceuse visseuse + mèches

- Pinces différentes (coupantes, à becs...)
- Pistolet à colle + recharges
- Scies à bois
- Serpette ou couteau
- Sécateur
- Un mètre
- Vaporisateur

Les accessoires et matériels autorisés :

- Accessoires nécessaires à l'œuvre grand volume et au tableau végétal (à ne pas utiliser sur l'épreuve imposée)
- Assortiment de perles
- Bobine de fil coton
- Colle florale
- Elastiques de bureau de couleurs
- Epingle à tête
- Epingle perlée de différentes tailles et couleurs
- Fil de fer et fils recuits de tailles différentes
- Fils aluminium de couleurs et diamètres différents
- Fils bouillon de couleurs différentes
- Fils laiton de couleurs différentes

- Floratape différentes couleurs
- Moyens d'hydratation pour la structure
- Nécessaire de premiers secours
- Oasis-fix, Pinholder
- Permacel ou « Sotiba »
- Pique fruits (mini tuteurs) de différentes tailles
- Pissette
- Raphia armé de couleurs différentes
- Raphia naturel
- Rislans
- Ruban adhésif double face

LE RÔLE DE L'ASSISTANT

Chaque candidat **doit être assisté par une personne de son choix le jour de la compétition.** Cette personne devra être présentée à l'organisateur du concours lors de l'inscription (voir dossier de candidature). L'assistant doit respecter les consignes suivantes, sous peine de pénalités pour le candidat.

Ce que l'assistant est autorisé à faire :

- Aider au transport du matériel dans le château avant le début des épreuves libres.
- Stationner le véhicule sur le parking réservé.
- Préparer (monter, dresser, trier) et nettoyer les végétaux.
- Aider à la mise en place des structures.
- Aider à la mise en place de l'hydratation pendant l'épreuve imposée.
- Maintenir l'emplacement et le poste de travail en ordre.
- Participer à la réflexion sur le sujet imposé avec le candidat pendant 15 minutes.

Attention, l'assistant ne doit en aucun cas intervenir dans :



- Le piquage des végétaux
- L'assemblage des végétaux
- Le collage des végétaux

LA RÈGLEMENTATION DU CONCOURS

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de son règlement général. Celui-ci couvre plusieurs aspects essentiels afin d'assurer le bon déroulement de l'événement :

Logistique :

L'organisateur **ne prend pas en charge les frais** lié au séjour ou à la compétition des candidats, notamment en ce qui concerne :

- L'hébergement
- Le transport
- La restauration

Le temps de restauration est inclus dans la durée de l'épreuve libre. Pendant la compétition, **il est strictement interdit de quitter le site**. Par conséquent, le candidat ainsi que son assistant doivent prévoir un pique-nique.

Un pot d'accueil sera offert au lancement de la compétition, et un stand "café" sera accessible tout au long de la journée.

Assurance des candidats :

Chaque participant doit s'assurer qu'il est couvert par une assurance personnelle pendant toute la durée de la compétition :

- Responsabilité civile : pour couvrir les éventuels dommages causés à des tiers.
- Dommages, vols ou dégradations : pour protéger les éléments constitutifs de ses réalisations.

En outre, **chaque candidat s'engage à ne pas engager la responsabilité de l'organisateur ni celle du propriétaire du Château de Brissac en cas d'incident.**

Communication et Droit à l'image :

En participant au concours, le candidat consent à ce que ses œuvres et son image soient photographiées ou filmées par l'organisateur ou ses partenaires, puis utilisées à des fins de communication et de promotion. Sauf refus explicite, le nom et l'identité du candidat pourra également être communiqués à la presse, aux visiteurs, ou à toute personne en faisant la demande.

De plus, une **décharge relative au droit à l'image doit être complétée et signée** pour autoriser l'utilisation de l'image du candidat et de l'assistant dans le cadre de l'événement.



**Formulaire
à signer
"Droit à l'image"**

inclus dans le dossier
de candidature !

Présence sur le lieu de compétition :

Seules les **personnes suivantes sont autorisées** à être présentes sur le lieu de la compétition : les membres de l'organisation, les commissaires, les candidats, et leur assistant.



Utilisation du téléphone portable :

En participant au concours, chaque candidat s'engage à respecter les règles suivantes :

- **Photos autorisées** : Les candidats peuvent prendre des photos d'ambiance du lieu de la compétition et les partager sur les réseaux sociaux
- **Identifier l'organisateur** sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) : [@concours.piverdie](https://www.facebook.com/concours.piverdie) & [@cnph_piverdiere](https://www.instagram.com/cnph_piverdiere)
- **Interdiction de publication** : Il est strictement **interdit de publier des photos des réalisations florales ou des structures finalisées sur les réseaux sociaux** ou autres plateformes le jour de la compétition, et ce jusqu'à l'annonce officielle des résultats lors de la cérémonie de remise des prix. Toute infraction entraînera une élimination immédiate.
- **Confidentialité des œuvres** : Il est interdit de diffuser des photos des créations réalisées par d'autres candidats.

De plus, le jury ne doit pas avoir accès aux œuvres avant le processus de jurification.

Démontage des œuvres :

Les candidats **s'engagent à démonter l'intégralité de leurs créations florales** le lundi 13 avril 2026, à l'horaire indiqué par l'organisateur. **Toute œuvre non démontée, sans justificatif valable, sera facturée au candidat.**

Modification du règlement :

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte intégralement le présent règlement et renonce à toute contestation. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, en apportant toutes les précisions utiles et en informant les parties concernées.

Maintien du concours :

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le concours dans les cas suivants :

- Conditions sanitaires empêchant son déroulement sur le lieu prévu.
- Nombre insuffisant de participants pour garantir la viabilité de l'événement.

Dans ces 2 situations, les candidats inscrits seront informés au plus tard 4 semaines avant la date de la compétition. En cas de force majeure, la décision de report ou d'annulation pourra être prise jusqu'au jour du concours.

L'INSCRIPTION

Chaque candidat doit respecter les 3 étapes pour valider son inscription définitive au concours :



Lire le présent règlement

Compléter la fiche de candidature en ligne

Régler les frais d'inscription par virement bancaire ou par chèque.

Virement bancaire :

Coordonnées Bancaires :

- IBAN FR76 1790 6000 3200 7026 1700 112
- BIC AGRIFRPP879

Merci d'indiquer votre "Nom, prénom + Concours Piverdie" et de joindre une copie de l'avis du virement à l'organisateur.

Chèque à l'ordre du CNPH-Piverdière

Merci d'indiquer votre nom et prénom lors de l'envoie du chèque à l'adresse suivante :
CNPH-Piverdière, 43 rue du Roi René 49250 La Ménitré.

Votre participation définitive sera validée après la réception des éléments suivants :

Fiche candidature en ligne
Règlement des frais d'inscription

Fin des inscriptions : Vendredi 20 février 2026

LES INFORMATIONS UTILES

Votre interlocuteur

Camille SEGRET, cheffe de projet

- Email : concours.piverdie@cnph-piverdiere.fr
- Téléphone : 06 29 67 48 74
- www.cnph-piverdiere.fr

Lieu du concours

Château de Brissac

1 rue Jeanne SAY, 49320 Brissac Loire Aubance
Maine et Loire
<https://brissac.net/>

FAQ candidats sur Facebook

Chaque candidat sera invité à rejoindre le groupe privé dédié à la FAQ du concours sur Facebook. Des informations importantes y seront publiées par l'organisateur.

Pour toute autre question, les candidats peuvent contacter l'organisateur par email ou par téléphone (appel, SMS, WhatsApp), tout en respectant un délai de réponse.

Règlement général CONCOURS PIVERDIE 2026 • V1 2025.11.24

*Suivez-nous sur les réseaux sociaux
et identifiez-nous sur vos publications
Instagram, Facebook & LinkedIn !*


@CONCOURS.PIVERDIE
@CNPH_PIVERDIERE
@PIVERDIE



CONCOURS PIVERDIE



2026

WWW.CNPH-PIVERDIERE.FR

ASSOCIATION CNPH-PIVERDIÈRE, 43 RUE DU ROI RENÉ 49250 LA MÉNITRÉ – 02 41 45 63 95
SIRET 786 117 408 00025 – APE 8559A – TVA FR63 786117408